

Délibération 2024-23

Point de l'ordre du jour : IV 4.4

Objet : Adhésion au service de santé étudiante (SSE)

Vu le décret n°2011-21 du 5 janvier 2011, modifié, relatif à l'École normale supérieure Paris-Saclay ;
Vu le règlement intérieur de l'École normale supérieure Paris-Saclay ;

Vote unique :

Le conseil d'administration approuve la réorganisation du service de santé étudiante de l'ENS Paris-Saclay et son intégration au sein du Service de Santé Etudiante (SSE) de l'Université Paris-Saclay constitué par l'Université Paris-Saclay, CentraleSupélec et l'École normale supérieure Paris-Saclay.

Nombres de votants : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Gif-sur-Yvette, le 13 décembre 2024.

Pour extrait conforme,
La Présidente de l'École normale supérieure Paris-Saclay



Nathalie CARRASCO

Classée au registre des délibérations sous la référence :
CA – 13/12/2024 - D.2024-23

Publiée sur le site internet de l'ENS Paris-Saclay

le : 27/01/2025

Modalités de recours contre la présente délibération :

En application de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et /ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès de la Présidente de l'ENS Paris-Saclay, et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles.

Objet de la note : Note relative à la création d'un service de santé étudiante commun à l'Université Paris-Saclay, CentraleSupélec et l'Ecole normale supérieure Paris-Saclay

Depuis son installation sur le plateau de Saclay, l'ENS dispose d'un pôle santé compétent en matière de prévention tant pour les personnels (médecine du travail) que pour les étudiants (médecine de prévention). Ce pôle santé fait appel à un prestataire de service qui met à disposition des professionnels de santé, en particulier des médecins. L'ENS rémunère également une infirmière à temps plein et un psychologue à mi-temps. Tous les acteurs du pôle santé de l'ENS interviennent dans les deux domaines de compétences du pôle (médecine du travail et médecine de prévention étudiante).

L'ENS, soucieuse de renforcer la prévention en matière de santé étudiante et de profiter d'une offre de services élargie sur des plages horaires plus nombreuses, a souhaité s'associer avec l'Université Paris-Saclay et CentraleSupélec pour créer un service commun de santé étudiante. Le service a été mis en place de manière empirique à la rentrée universitaire 2024-2025. L'objet de la présente délibération consiste pour le CA a donné son accord de principe afin que l'ENS puisse adhérer à ce service commun dont elle est un membre fondateur.

Depuis septembre, l'expérimentation a mis en lumière l'apport du service commun pour les étudiants de l'ENS au regard du caractère pluridisciplinaire du service de santé étudiante, du nombre de médecins, psychologues, infirmiers et autres spécialistes de santé affectés et des services de consultation à distance proposés. L'ex pôle santé de l'ENS constitue un des centres dans lesquels les étudiants de l'Université Paris-Saclay, de CentraleSupélec et de l'ENS peuvent être reçus en consultation.

La répartition des coûts entre les 3 institutions est principalement liée aux effectifs (1700 élèves pour l'ENS sur un public cible de 38 000 étudiants). Le coût du service est donc réduit pour l'ENS. Par cette opération, l'ENS dispose ainsi d'une offre de service plus étoffée pour un coût inférieur aux charges antérieures.

Ainsi, la contribution de l'ENS pour l'année universitaire en cours est estimée à moins de 40 000 euros étant précisé que l'ENS assure aujourd'hui encore la rémunération de l'infirmière (53 000 euros pour la part santé étudiante) et du psychologue (10 500 euros pour la part consacrée à la santé étudiante). Or, ces salaires sont désormais financés par les trois institutions à hauteur de leur poids dans la structure et viennent donc, en grande partie, en déduction du coût du service (pour mémoire, coût du service de prévention étudiante antérieurement : 65 000 euros).

Le service de santé étudiante **Université Paris-Saclay**



La réforme de la santé étudiante

La santé étudiante à l'UPSaclay

Le projet de SSE mutualisé



Les principes de la réforme

Des services de santé universitaire aux services de santé étudiante

Les services universitaires ou interuniversitaires de santé étudiante (SSE) ont vocation à s'adresser à l'ensemble des étudiants de leur territoire en leur offrant un accès à la prévention et au soin.

Ils contribuent à l'accès aux soins de premier recours et portent leur offre de prévention et de soins à la connaissance des étudiants de leur territoire de façon systématique par tout moyen de leur choix.

Lorsque les établissements d'enseignement supérieur, quel que soit leur statut, ne disposent pas de service de santé, ils pourront par convention, faire appel aux services proposés au sein d'un SSE. Les modalités d'accès des étudiants non-inscrits à l'université porteuse du SSE sont définies par une convention à titre onéreux. Tous les étudiants inscrits dans les établissements du territoire conventionnés avec le SSE ont accès à ses services.

Pour renforcer sa capacité d'agir, le SSE développe une démarche partenariale avec l'ensemble des acteurs de soins et avec les collectivités locales. Il organise une gouvernance partenariale associant largement, outre les acteurs de santé du territoire, les étudiants et les établissements partenaires.

Le SSE, par sa prise en charge médico psycho sociale, favorise l'accès aux droits à la santé et contribue à la réussite des étudiants.

Les médecins des SSE qu'ils soient constitués en centre de santé ou non peuvent être choisis comme médecin traitant par l'étudiant

Le pilotage au sein des établissements d'enseignement supérieur d'un territoire de la politique de santé des étudiants est assuré par le conseil de service.

Les missions d'un SSE

Définies à l'article D 714-21 du code de l'éducation s'organisent autour de trois axes :

La prévention, la promotion et l'éducation à la santé,

L'accès aux soins de premier recours de tous les étudiants de leur territoire

La veille sanitaire

Garantir aux étudiants l'égalité d'accès aux soins et promouvoir la santé et le bien-être pour contribuer à la réussite étudiante

Les modalités d'action

Les SSE définissent leurs priorités d'action en lien avec l'analyse des données de santé étudiante sur leur territoire. Ils construisent une offre répondant aux besoins d'accès à la prévention et aux soins de premier recours en prenant en compte l'analyse des besoins des étudiants, l'action des structures de prévention et de soins du territoire et le projet régional de santé.

Les SSE inscrivent leur action dans le cadre des axes nationaux définis par la conférence de prévention étudiante co-présidée par les directions générales de la santé et de l'enseignement supérieur en lien avec les plans nationaux de santé publique. Les orientations définies en conférence de prévention sont notamment la réduction des risques festifs dont la prise d'alcool (alcoolisation ponctuelle importante- API), les pratiques addictives, la santé sexuelle, la santé mentale, la nutrition. La prévention par les pairs est encouragée et notamment les dispositifs d'étudiants relais santé (ERS).

Les SSE sont des acteurs du projet de santé du territoire pour le public étudiant

Les publics cibles

Tous les étudiants avec une priorité donnée aux publics prioritaires : étudiants en situation de handicap, étudiants internationaux primo-arrivants d'un pays non européen, étudiants en situation de précarité, étudiants en filière dites à risques

Les thématiques prioritaires

La santé mentale

- Le SSE réalise le repérage des troubles psychiques et évalue le besoin d'accompagnement et de soins de l'étudiant. Cette évaluation a pour objectif de proposer un suivi tout en assurant la cohérence du parcours de soins (particulièrement si le SSE est le médecin traitant de l'étudiant).
- Le secourisme en santé mentale est développé dans de nombreux établissements et ce déploiement contribue au soutien par les pairs de manière intégrée à l'établissement. Il contribue au repérage, à la destigmatisation, au renforcement du lien social, à la création d'une dynamique favorable à la santé mentale et au recours aux soins si nécessaire en maintenant et renforçant les liens entre les étudiants

La santé sexuelle

- Outre la délivrance des informations sur la sexualité, le genre, le consentement, les compétences du SSE en santé sexuelle sont renforcées avec la possibilité de prescription des préservatifs remboursés, en complément de la prescription des diverses méthodes contraceptives, des dépistages de l'infection par le virus de l'immunodéficience humaine (VIH), des hépatites, et des infections sexuellement transmissibles (avec le cas échéant, leur traitement ambulatoire)

La nutrition et l'activité physique adaptée

- Des recommandations sont pour encourager les étudiants à changer leurs habitudes sur l'alimentation, augmenter leur pratique d'activité physique et à limiter la sédentarité . Les SSE sont acteurs de la promotion de l'activité sportive universitaire pour tous en lien avec les partenaires et ressources du territoire. Ils sont parties prenantes dans le développement de l'activité physique en lien avec les Services universitaire des activités physiques et sportives (SUAPS) et les maisons sport santé universitaires, s'il en existe. Enfin, pour les étudiants dont l'état de santé ne permet pas de pratiquer une activité physique et sportive ordinaire, la prescription d'une activité physique adaptée peut être indiquée, conformément aux dispositions du code de la santé publique L1172-1.

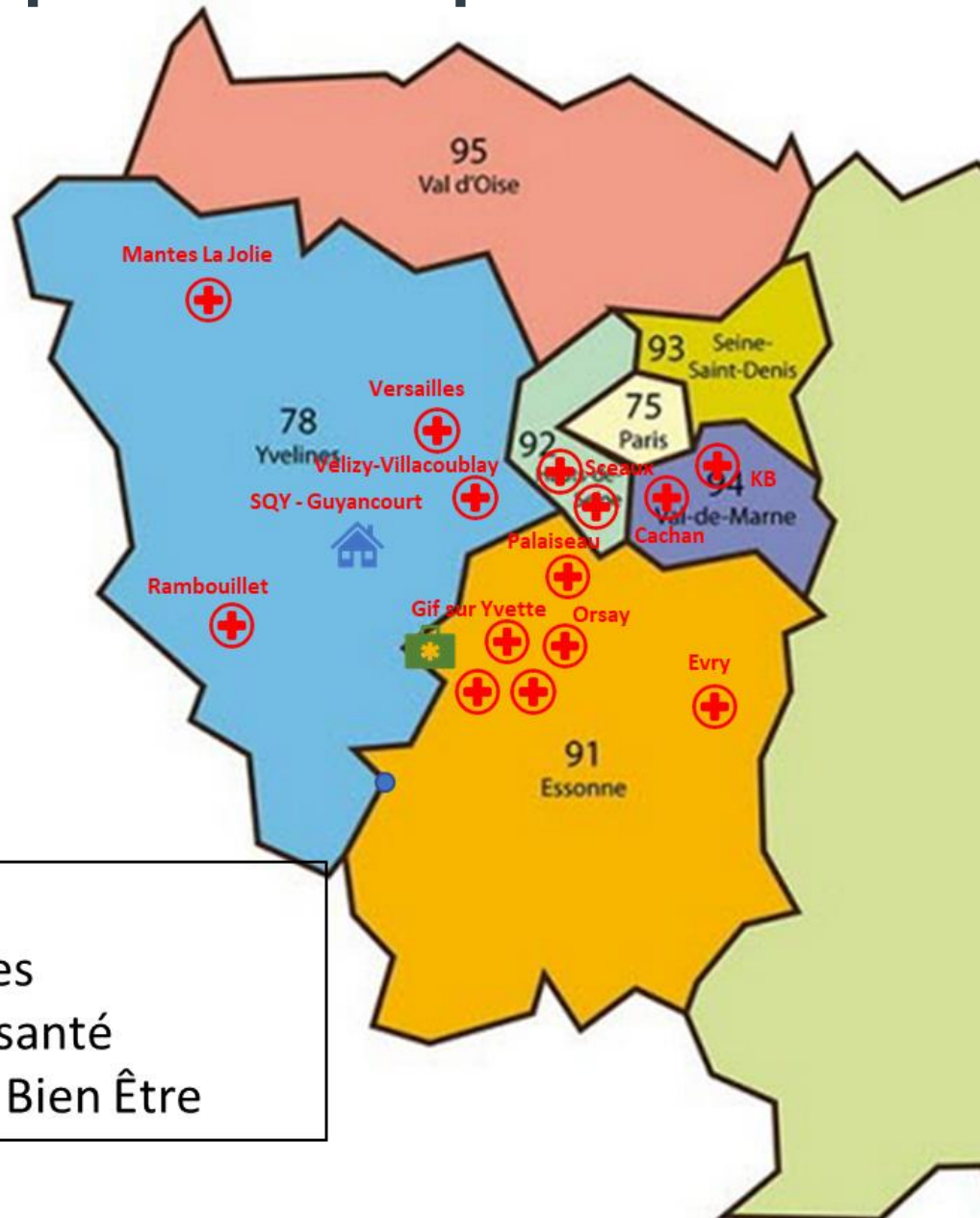
Les conduites addictives

- Mobilisation particulière des professionnels de santé du SSE afin d'agir sur la précocité des expérimentations, d'infléchir les usages nocifs ainsi que les trajectoires de consommation à risque, qui peuvent conduire à ou renforcer des conduites addictives. L'intervention précoce, au niveau du SSE, permet d'orienter les étudiants vers une prise en charge adaptée, notamment vers les structures spécialisées.
- De même, il est important que le SSE soutienne et diffuse les messages d'éducation à la santé, portés par les campagnes nationales de Santé publique France, tels que les repères de consommations d'alcool à moindre risque, et de la mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (Mildeca). Les SSE sont encouragés à créer des partenariats avec les structures, les professionnels et les établissements de santé qui prennent en charge les pratiques addictives. Le SSE accompagne les étudiants fumeurs pour entrer dans une démarche d'arrêt et facilite l'accès des étudiants à une prise en charge adéquate notamment en prescrivant des traitements de substitution nicotinique.



La santé étudiante à l'UPSaclay

Une offre qui vise à l'équilibre territorial



Une offre de proximité

- Construction au fil du temps d'une offre de prévention individuelle au plus près de l'étudiant : approche campus/accessibilité
- Développement d'une offre de prévention collective pour l'ensemble du territoire : approche globale et programmation ciblée




Un territoire aux environnements de santé divers

- Une offre environnante différente selon les départements (78, 91, 92) et villes

Des besoins partagés

- Sur un même campus, travail conjoint autour de la prévention individuelle dans une logique centrée autour de l'étudiant.e

Légendes :

-  14 Infirmeries
-  1 Centre de santé
-  1 Pôle santé Bien Être

Une forte collaboration institutionnelle

Une prévention collective de plus en plus commune

- Renfort dans le cadre du Contrat Objectifs Moyens Pluriannuel commun à l'UPSaclay et aux établissements-composantes (un ou une chargée de prévention)
- Une volonté de déployer une politique de prévention collective mutualisée sur les 4 priorités du SSE
- Plus de 100 événements de prévention pour l'ensemble des communautés étudiantes en 2022/2023
- Accord pour co-financer les postes et fonctionnement pour une prévention collective coordonnée par le SSE

Une prévention individuelle en partie partagée

- Par le biais de conventions ou de contrats, personnels aux services des différents établissements
- Médecins et psychologues partagés entre ENS Paris-Saclay et CentraleSupélec
- Convention entre UPSaclay et AgroParisTech pour du temps médecin

Des conventions et contrats pour faciliter les démarches territoriales

- Convention tripartite CPAM pour améliorer l'accès aux droits pour les étudiants et une présence active dans la prévention collective
- Contrats locaux de santé et de santé mentale (91) pour améliorer la prévention collective auprès des jeunes

Une équipe et des partenariats pour la prévention individuelle et collective

Une équipe pluridisciplinaire pour écouter, détecter et orienter

- UPSaclay : 5 Médecins de prévention (3,4 ETP), 8 Infirmières (4,3 ETP) dont 6 partagées avec la médecine du personnel, 6 Psychologues de prévention (3,7 ETP dont 0,4 dédiés aux ESH), 1 Diététicienne (0,4 ETP), 1 addictologue (0,2 ETP), 2 Chargées de Prévention (2 ETP), 1 Assistante administrative (1 ETP), 6 ETP en cours de recrutement (hors ERS)
- AgroParisTech : 1 infirmière mixte, recours au médecin UPSaclay 0,1 ETP (convention)
- CentraleSupélec : 2 psychologues (1,25 ETP), 1 médecin (0,3 ETP), 1 infirmière (0,5 ETP), 1 assistante médicale (0,5 ETP)
- ENS Paris-Saclay : 1 psychologue (0,25 ETP), 1 médecin (0,2 ETP), 1 infirmière (0,7 ETP)
- IOGS : 1 psychologue (0,1ETP)

Des partenariats pour le recours au soin

- Permettant de gérer au mieux les activités du service en tenant compte des missions, des spécificités de composantes, de la multiplicité des lieux, d'une inadaptation des locaux, des variations en effectifs des étudiants par zone géographique, des besoins à venir, de la pénurie de médecins.
- CSAPA consultations Jeunes consommateurs, Centre de santé sexuelle du 91, accès à la plateforme de télémédecine QARE (sans frais), accès à des cabines de téléconsultation

Des conventions et contrats pour faciliter les démarches territoriales

- Convention tripartite CPAM pour améliorer l'accès au soin et aux droits pour les étudiants et une présence active dans la prévention collective
- Contrats locaux de santé et de santé mentale (91) pour améliorer la prévention collective auprès des jeunes



Le projet de SSE UPSaclay périmètre composantes et Etablissements composantes

Le SSE, une structure adaptée

Un statut prévu pour partager les services

- Un statut qui s'adapte aux problématiques territoriales et institutionnelles. Le SSE dessert le périmètre universitaire par définition et peut être élargi à plusieurs établissements universitaires ou couvrir plusieurs établissements d'enseignement supérieur. Nécessité d'une délibération du CA sur les statuts
- Art. D714.20 (code de l'éducation) : *En outre, les établissements publics d'enseignement supérieur autres que les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel assurent également à leurs étudiants les prestations correspondant aux missions indiquées à l'article D. 714-21. L'exécution de ces prestations peut être confiée, par les établissements d'enseignement supérieur, qu'ils soient publics ou privés, par voie contractuelle à un service universitaire ou interuniversitaire de santé étudiante de leur choix. Une contribution aux frais de fonctionnement est fixée par le directeur du service*

Les parties prenantes

Un SSE

Périmètre UPSaclay, ENS Paris-Saclay,
CentraleSupélec

Une directrice est déjà en fonction (Dr
Brigitte Caron)

Des mutualisations par convention

Une prévention collective coordonnée pour
l'ensemble de l'UPSAclay avec l'UVSQ et
l'Univ Evry et les ECo via un pôle prévention
santé collective

Du temps médecin partagé entre l'UPSAclay
et AgroParisTech

Une coordination à l'échelle du territoire

Chaque UMA a son service universitaire de
santé étudiante

Le SSE de l'UPSAclay coordonne les sujets
communs (financements, enquêtes, etc.)

Forte collaboration entre les services
notamment pour viser à un service équilibré
pour les publics de l'ensemble de l'université

Les conditions d'exercice d'un SSE

Un médecin directeur de service

- Une directrice est déjà en fonction (Dr Brigitte Caron)

Un conseil

- Un conseil en formation élargie
- Un conseil en formation restreinte

Un suivi d'activités

- Des orientations présentées en conseil et soumises à l'approbation de la CFVU
- Un rapport d'activité soumis à la CFVU et aux établissements co-contractants

Les membres du conseil

Des membres de droit

- Présidence UPSaclay ou son représentant
- Directrice du service en soutien de la présidence
- Vice-présidence étudiante

Les membres du conseil restreint (a minima une fois l'an)

- Un médecin du service, un infirmier du service, des membres désignés parmi les personnels administratifs, techniques et sociaux, des personnels enseignants élus (parmi les établissements contractants), des étudiants élus (parmi les établissements contractants), des personnalités extérieures

Les membres du conseil élargi (a minima deux fois l'an)

- Membres conseil restreint
- 5 membres étudiants ou usagers issus du CAC ou équivalent des cocontractants
- VP CROUS
- CPAM
- Représentants des établissements co-contractants
- Un représentant ARS

Les principes de création du SSE

- Soumission de statuts installant les principes du conseil de SSE
 - Représentants ENS Paris-Saclay et CentraleSupélec conformément au code de l'éducation outre représentants UPSaclay via instances et utilisateurs
- Préservation de l'organisation existante avec consolidation du management intermédiaire
- Travail avec les équipes autour de la rédaction d'un projet de service reprenant les priorités territoriales et les missions communes déjà effectuées

Les impacts humains et financiers

- **Organisation hiérarchique du service**
 - Proposition de passer sous responsabilité hiérarchique du SSE les équipes de santé étudiante de l'ENS Paris-Saclay et de CentraleSupélec y compris les psychologues
 - Proposition de renouveler le contrat du psychologue commun à CS et ENS par l'UPSaclay (0,5 ETP)
 - Proposition de conserver côté employeur les postes d'infirmières effectuant des missions pour les personnels de leur établissement jusque changement éventuel de l'employé
- **Les moyens de fonctionnement**
 - Convention pour la prévention collective pour soutenir les postes et le fonctionnement
 - Evaluation d'un forfait sur la base de la cible estudiantine prioritaire
 - Frais de gestion : matériel et consommable des pôles santé (hors mobilier)